

Dejon, 15 janvier 1901

Bon bon cher ami

J'aurai de m'avoir communiqué la
lettre de René. Elle ne renseigne
parfaitement, si j'y la comprends bien,
sur ce que j'ai laissé à savoir &
vous la retourne, après en avoir noté
les indications principales.

Peut être par un excès de
sympathie que j'avais tout de même
malencontreux, j'ai ~~eu~~, comme vous,
pris de la gorge, avec fièvre intermittente
depuis cinq jours. Cela s'est arrêté
au moment du 15 janvier par une
extinction de voix, qui n'avait pas duré,
et dont j'aurais pu elle m'acquiescer

à bon compte. Mais la ptéque a pris
une autre forme, peu après la rentrée.
je n'ai encore supprimé aucun
cours. Mais ce n'est peut-être
pas ce que j'ai fait de mieux. Et
si l'affection persiste, je me déciderai
à me reposer deux ou trois jours

je suis d'ailleurs, la plus
malade de la maison. Et mon cas
n'ayant assurément rien de sérieux,
c'est sans dire que tout va assez bien
autour de moi. Il en est à peu
près de même chez les Darlanes.
Henri est complètement guéri et va
reprandre incessamment ses classes.
Jean, seul, ne s'est débarrassé pas vite de
son rhume, qui toutefois n'est qu'un rhume.

Rien de nouveau à signaler
depuis votre passage qui nous a mis
une véritable joie à l'âme. Je

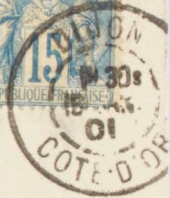
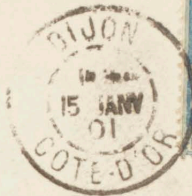
continue, lentement et péniblement, la
traduction du Code civil allemand, suivant
la direction que j'ai moi-même rappelée.

Je me sera bien précieuse de savoir
dès que possible, les intentions définitives
du Comité étendu, pour examiner si elles
peuvent cadrer avec la seule conception,
que m'a été pour pratique, à l'expérience,
et, en tout cas, pour poursuivre, dans un sens
nettement arrêté, mon travail.

Respectueux et souvenir à Madame
Gabrielle. Et pour vous toute mon amitié.

F. Geny

73



Monsieur Raymond Lallemand

Professeur à la Faculté de droit

10 bis. rue du Pré-aux-clers

Paris

